



Mairie de Montferrat
150, Place CA Pégoud
38620 MONTFERRAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six Mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland PERRIN-COCON, Maire.

Date de convocation : 22 Mars 2021

PRÉSENTS : PERRIN-COCON Roland - LEHNEBACH Annick - ACHARD Arnaud - ALESSI Joséphine - LEBARBIER Robert - MAZAUD-MOINDREAU Jessica - DUTRUC Alain - GIGAREL Françoise - FILLON Jérôme - JOSSERAND Pierre - SUARD Laurent - CALLEJON Grégory - RUEL Lydie - GIRERD Myriam - SCHMIDT Anja - BENOIT-GUERINDON Franck - GARRIGUES Alain - CHAVE Thomas - BELMONTE Yves

Absents :

SECRETAIRE DE SEANCE : GIGAREL Françoise

NOMBRE DE MEMBRES :	EN EXERCICE :	19
	PRESENTS :	19
	VOTANTS :	19

Ordre du jour :

- 1) Approbation compte-rendu du 26 Février 2021
- 2) Approbation compte de gestion et vote compte administratif 2020
- 3) Vote taux taxes communales
- 4) Vote budget primitif 2021
- 5) Demandes de financements au titre du Plan de relance gouvernemental
- 6) Travaux consolidation de la digue de l'étang du Mardi.
- 7) Questions diverses
 - Ralentisseur devant les SP
 - Terrasse de l'école
 - Etude extension
 - ALSH / TDL
 - Signature charte associative
 - Conseil distanciel

Le maire donne les informations suivantes au Conseil Municipal :

- Les médecins et la pharmacie de Montferrat participent à la campagne de vaccination dont l'avancement dépend de la disponibilité des vaccins ;
- Les comportements de certains pré-adolescents deviennent alarmants : après l'incendie du hangar GARCES et de la destruction des pailles et foin du Gaec de L. Vial provoqué par 4 pré-ados, 2 des mêmes pré-ados se sont introduits dans un hangar de Franck Benoit- Guerindon. Ils ont procédé à différentes dégradations et ont démarré un tracteur aux risques de provoquer un accident. Un signalement à la gendarmerie a été effectuée. Les actions en direction des parents et l'action éducative avec le CODASE destinée à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes, seront poursuivies. Il s'agit d'une

affaire qui est devenue de première importance, et il est rappelé aux parents leur rôle dans l'éducation et leur responsabilité civile, vis-à-vis de leurs enfants.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2021

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION 20200201 : DELIBERATION APPROUVANT LE COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION 20210202 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020- COMMUNE

Sous la présidence de Madame Annick LEHNEBACH, 1ère adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	793 571.14	
Recettes	1 113 350.65	
Excédent antérieur reporté	419 653.83	
Excédent de clôture	739 433.34	
Dépenses		447 399.60
Recettes		229 616.76
Excédent invest reporté		324 957.85
Restes à réaliser		-359 940.00
Besoin de financement		252 764.99

Le Conseil Municipal constate donc un excédent de fonctionnement de 739 433.34 euros et un déficit d'investissement de 252 764.99 euros compte tenu des restes à réaliser.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter la somme de 252 764.99 euros au compte 1068 pour résorber le déficit d'investissement et le reste soit 486 668.35 euros sera reporté au compte 002 en excédent de fonctionnement au budget primitif 2021.

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS :

Il n'y a pas d'investissement au CCAS.

Fonctionnement :

Les recettes s'élèvent à 7 486.67 euros et les dépenses s'élèvent à 5 981.08 euros ce qui fait un résultat d'exercice de 1 505.59 euros.

Auxquels on ajoute 426.23 euros (excédent antérieur reporté)

L'excédent antérieur reporté est le résultat de clôture de l'exercice précédent (N-1) en fonctionnement

On obtient ainsi un **résultat à affecter de 1 931.82 euros au budget primitif 2021.**

Le compte administratif 2020 du CCAS est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 20210203 : VOTE TAUX COMMUNAUX TAXES FONCIER BÂTI ET FONCIER NON BÂTI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'augmentation des bases de fiscalité fixée par l'Etat pour 2021 permet, à taux constant, de générer un produit fiscal attendu supplémentaire, du fait d'une augmentation automatique des bases par l'Etat de 0.20 %.

Il est précisé que les dispositions de la réforme de la taxe d'habitation n'autorisent plus le Conseil Municipal à modifier le taux de la taxe d'habitation. Il reste figé au taux de l'année 2019 soit 8.28% qui continuera à s'appliquer pour les résidences secondaires.

Pour rappel, la taxe d'habitation a été supprimée pour 80 % des contribuables, pour les 20 % restants, la suppression de cet impôt s'effectuera en trois années jusqu'à 2023 (30 % en 2021, 65% en 2022 et la totalité en 2023).

Dès 2021, la perte de recettes pour les communes sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (15.90%) qui viendra s'additionner au taux communal (16.78%) = 32,68 %.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux communaux de l'année précédente :

- Taxe du Foncier Bâti 32.68 %
(Le taux de la taxe sur les propriétés bâties 2021 est égal à la fusion des taux des taxes foncières communales et départementales sur les propriétés bâties).
- Taxe du Foncier non bâti 49.38 %

Il est demandé comment se situe Montferrat par rapport aux autres communes, à aujourd'hui nous ne connaissons pas cette situation, mais Le Maire rappelle que lors des demandes de fusions avec d'autres communes, Montferrat était en-dessous.

Les autres communes bénéficient d'attribution de compensation par rapport aux industries.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal :

VOTE à l'unanimité pour l'année 2021 le taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent.

DELIB 2020-03-01 : DELIBERATION APPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021

CF projet de budget communiqué comme document préparatoire à la réunion du conseil.

Remarque préliminaire : Le projet de budget qui a été transmis comme document préparatoire à cette séance du conseil municipal a été modifié : une somme de 10 000 € a été transférée depuis l'opération Consolidation de la digue de l'étang du Mard à l'opération Vidéoprotection.

Le budget 2021 a été construit pour prendre en compte les orientations et priorités de la nouvelle mandature 2020-2026.

1 - Pour le fonctionnement :

Les recettes s'établissent à 1 515 755 en raison d'un résultat reporté de 486 669 €.

Ce calcul de recettes est basé sur le strict maintien des taux d'imposition liés à la fiscalité locale.

La baisse des dotations de l'état ne se fait pas trop sentir cette année puisque la prévision de recettes s'établit à 389 242 contre 389 492 €.

Par contre, la prévision de recettes liées aux impôts et taxes est prudemment arrêtée à 564 445 contre des recettes constatées en 2020 de 628 844 € en raison des incertitudes liées aux conséquences de la pandémie Covid19.

Les recettes liées aux revenus des immeubles ont été estimés à 30 000 €.

Le budget en dépenses est pour l'essentiel construit en reconduisant les charges actuelles, et en augmentant principalement les postes où un supplément de services est nécessaire.

Ainsi, l'augmentation du poste budgétaire alloué aux dépenses de personnel périscolaires pour améliorer l'accueil des enfants en cantine, et pour assurer les suppléments de ménage nécessaires (incidence COVID et prévisions usages), représente une inscription budgétaire supplémentaire de 5000 € au titre des personnels non titulaires. Les formations dispensées aux personnels sont prévues pour 2500 €.

Les subventions aux associations sont en très légère progression à 16 385 € contre 15 195 € en 2020. Les signatures des chartes associatives sont en cours avec les associations de Montferrat, ainsi que celles du Tour du Lac ayant leur siège à Montferrat.

Les honoraires sont maintenus à 9000 € en raison des risques de contentieux, notamment liés au PLU.

2 - Pour l'investissement :

Seules les subventions notifiées, et non demandées, sont inscrites aux recettes d'investissement.

Les prévisions qui répondent aux orientations principales concernent l'extension de l'école, dont la capacité d'accueil est devenue insuffisante, le renforcement des activités commerciales et de service, les actions visant à la sécurisation des personnes et des biens, le maintien et l'accroissement du lien social à travers les activités sportives, culturelles et de loisirs.

Le Budget 2021 reprend et adapte les opérations prévues au plan pluriannuel d'investissement, voté le 30 Janvier 2021.

Concernant l'école : l'acquisition du terrain par voie d'expropriation pour son extension a été engagée suite à la délibération du conseil du 26 Février. Une provision budgétaire correspondant à la dernière offre faite, majorée de frais, a été faite, soit 55 000 €. L'étude de l'extension des bâtiments est en cours pour une réalisation en 2 phases : très rapidement, extension pour 1 ou 2 classes en terrasse, construction sur le terrain en cours d'acquisition d'un bâtiment destiné à recevoir la nouvelle cantine, la garderie et éventuellement un espace dédié à l'accueil loisirs jeunes. La réalisation des améliorations nécessaires au bâtiment actuel (insonorisation cantine,

abri-vélos), l'acquisition de nouveaux mobiliers et la réalisation du projet numérique sont prévus pour un total de 38 450 €. Au total ce sont 247 676 € qui sont inscrits au budget pour l'école.

Concernant les activités commerciales et de services, c'est le soutien à la possibilité d'extension de la fromagerie sur lequel un effort très important va être fait. D'abord, il s'agit de modifier l'OAP du Vernatet pour rendre possible l'adaptation des voiries et la sécurisation des circulations. Il s'agit ensuite de prévoir la réalisation des travaux relatifs à l'aménagement nécessaire à la réalisation de cette OAP : voiries et réseaux. Le financement de ces travaux sera réalisé à travers une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) selon la loi n°2009-323 du 25 mars 2009, qui prévoit une répartition des coûts des aménagements restant à charge après déduction des subventions obtenues, entre les différents bénéficiaires. Le montant total des aménagements a été chiffré par les services concernés à 251 000 €, dont 50 000 € imputable au carrefour Fugain-RD 1075. La commune fera l'avance des fonds incombant aux autres partenaires jusqu'à délivrance des permis d'aménager.

Simultanément, il est prévu de permettre l'installation d'un local destiné à un commerce de primeur sur le parking du Musée par la mise à disposition du terrain sous forme d'un bail emphytéotique de longue durée (30 ans). La réalisation des réseaux pour ce local, et le réaménagement du parking, dont une partie est liée au nouveau quai bus réalisé prochainement par la CAPV, sont inscrits pour 20 000 €.

Une étude, pour un montant de 8000 €, est également lancée au sujet de la faisabilité de la requalification de la maison Seigle en local commercial.

Nous avons choisi de reporter le budget de l'aménagement de la maison Seigle, ce qui implique que nous aurons à trouver des moyens de financement.

Concernant la sécurisation des personnes et des biens, il apparaît indispensable de mettre en place un système de vidéoprotection couvrant les points sensibles de la commune : espace salle des fêtes – mairie, espace Place de la Fontaine, RD 1075, Stade de sports et loisirs. L'étude réalisée avec la gendarmerie conduit à une estimation du coût de 53 000 €. Il est nécessaire de décomposer cet investissement en plusieurs étapes. La première étape correspondra au cœur du système et à une zone à surveiller. Une inscription budgétaire de 30 000 € est proposée, et une demande de financement au titre du Fond de Prévention de la Délinquance sera déposé avant le 1^{er} Mai.

S'ajoute à cela la sécurisation des voiries avec l'acquisition du radar pédagogique (2000 €), la pose de feux clignotants (3000), et les marquages au sol (5 000 €).

Concernant l'accroissement du lien social à travers les activités sportives, culturelles et de loisirs, l'aménagement du stade sera poursuivi avec l'acquisition de nouveaux jeux (Pyramide, Raid aventure et fourmi géante), leur installation sur la terrasse à côté des terrains de tennis, et la rénovation d'un local pour une inscription budgétaire de 43 000 €.

Cet investissement supplémentaire est accompagné d'une demande d'intervention supplémentaire par l'animateur jeunes du Tour du Lac dans le cadre de l'ALSH LOCOACTIVE.

L'action pour le développement du lien social en direction des seniors et intergénérationnel nécessite au stade actuel peu d'investissements. Il sera réalisé en lien avec la Résidence des personnes âgées en utilisant la salle des fêtes et au moyen d'aménagements peu onéreux de la salle de réunion et de loisirs FUGAIN.

Les autres actions d'investissement concernent l'aménagement des locaux de la mairie pour créer un bureau supplémentaire et un local archives dans les combles après isolation (20 500 €), les évolutions des matériels et réseaux informatiques (16 000 €), la clôture de l'espace Services Techniques et différents travaux (29 500 €), le programme d'entretien de la voirie (45 000 €), les améliorations de l'éclairage public (22 500 €), la réalisation du passage du mont Blanc (23 000 €), la consolidation de la digue de l'étang du Mard (20 000 €), et la réfection du crépi et couverture d'une partie du mur du cimetière (14 000 €).

Telles sont les principales opérations d'investissement.

Alain Dutruc demande à ce que l'étude sur l'extension de l'école pour un montant de 4 700 €, inclus dans la somme de 209 226 €, soit inscrite sur une ligne distincte.

Il est fait remarquer que le budget pour l'extension de l'école n'est pas assez détaillé, alors que d'autres le sont de trop, et que les travaux concernant l'extension de l'école ne se font pas assez rapidement. Nous sommes obligés de suivre les procédures, appels d'offres, délibération..., ce qui peut paraître long.

Arnaud Achard, tout en reconnaissant que l'école est indispensable et que l'étude de faisabilité d'aménagement de la Maison Seigle en local commercial, fait remarquer qu'une grande attention est accordée à l'école, exemple : nous avons transféré le budget de la maison Seigle sur celui de l'école.

Thomas Chave a le sentiment de bosser pour rien sur le projet de l'aménagement de la maison Seigle, ça n'avance pas.

Est-on sûr d'avoir des améliorations avec la vidéoprotection ?

On ne peut pas le savoir, nous savons que les dégradations représentent environ 5000 € sur Montferrat, si ça peut aider à dissuader et permettre de retrouver les protagonistes.

La gestion de la vidéoprotection sera assurée par la Mairie.

Détail budget travaux voirie 2021 :

- Rue des Narcisses : reprises des trottoirs :14 410,50 € HT
- Rue des Jonquilles : cheminement piétons :4 002,50 € HT
- Rue du 19 mars 1962 et Rue des Vergers :2 207,40 € HT
- Centre technique – Réalisation plateforme en enrobés :5 402,00 € HT
- Route de Falconnières – Déplacement regard à grille :3 626,00 € HT
- Route du Vernay – Création cunette en enrobés + réseau EPL :7 379,00 € HT

Budget total HT de 37 027,40 € HT soit 44 432,77 € TTC arrondi à 45 000 €.

Franck Benoit-Guerindon revient sur le budget de fonctionnement, est trouve que l'heure de déneigement est élevée 90 €. Le montant sera vérifié.

Yves Belmonte trouve que le sel de déneigement est trop cher, il faudrait trouver un autre fournisseur. Robert Lebarbier précise qu'actuellement nous achetons le sel en vrac par sac de 600 kgs, dès que le silo sera terminé on pourra acheter le sel en gros, ce qui pourra réduire les coûts.

Il est rappelé que le déneigement des trottoirs doit être fait par les riverains et il est complété par les employés communaux. Des disposition complémentaires seront examinées pour l'hiver prochain.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 515 755.00 €
Dépenses et recettes d'investissement : 1 148 326.00 €

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 515 755.00 €	1515 755 .00 €
INVESTISSEMENT	1 148 326.00 €	1 148 326.00 €
TOTAL	2 664 081.00 €	2 664 081.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis de la commission des finances du 22 Mars 2021
Vu le projet de budget primitif
Après en avoir délibéré,